



CONTRAT DE VENTE A L'ESSAI

Document à remplir et à nous transmettre par courrier électronique à : contact@ipteic.direct

Par les présentes, Ip Teic prête au souscripteur les équipements dont la liste figure ci-dessous, selon les modalités figurantes aux présentes conditions générales de prêt dont le texte figure en annexe.

DATE DEMANDE (jj/mm/aaaa) :

N° DE COMMANDE (OBLIGATOIRE) :

COORDONNEES SOUSCRIPTEUR

Souscripteur	Livraison
N° Compte Client :	Raison sociale :
Raison sociale :	Adresse :
Adresse :	Code Postal :
Code Postal :	Ville :
Ville :	Pays :
Pays :	N° de Tél.:
N° de Tél.:	Nom Réceptionnaire :
E-mail :	
Représenté par :	

MATERIEL EN VENTE A L'ESSAI

DESIGNATION	REF CONSTRUCTEUR	QUANTITE	PRIX UNITAIRE

Date d'effet de la commande conditionnelle : à la livraison

Date d'expiration de la commande conditionnelle (durée 7 jours) (jj/mm/aaaa) :

Cette commande conditionnelle est expressément soumise à l'ensemble des dispositions présentes et des conditions générales de prêt figurant en page 2, ce que le souscripteur reconnaît en apposant sa signature ci-dessous.



CONTRAT DE VENTE A L'ESSAI

SANS SUPPORT TECHNIQUE DE LA PART D'IPTEIC

M. ou Mme
IP TEIC
(Lu et Approuvé)

M. ou Mme
Le Souscripteur
(Lu et Approuvé)

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE VENTE A L'ESSAI

Afin de vous permettre d'essayer et de tester nos produits, nous vous proposons une vente à l'essai. Vous commandez un produit que vous aurez à votre disposition pendant un délai de 7 jours gratuitement.

Au-delà de ce délai, 2 possibilités s'offrent à vous :

Cas 1 :

Le matériel est conforme à vos attentes et il vous sera facturé conformément au n° de commande notée en 1^{ère} page.

Cas 2 :

Le produit ne répond pas à vos besoins et vous nous retournez le matériel conforme, accompagné du bon de retour RMA préalablement validé par le SAV, afin que rien ne vous soit facturé.

TOUT MATERIEL RETOURNÉ NON-CONFORME* OU RETOURNÉ APRES LE DELAI DE 7 JOURS VOUS SERA FACTURÉ.

Transfert de propriété :

Juridiquement, cette vente est conclue avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est suspendu au paiement intégral du prix convenu.

Loi n° 80.335 du 12 mai 1980.

**L'état de non-conformité d'un produit sera établi par notre service SAV sur des critères tel que l'état de l'emballage, l'intégralité du matériel, etc...*